

Renforcement de la participation aux élections des instances à gouvernance démocratique

Déclaration du groupe Coopération

Le constat est affligeant, les taux de participation aux élections quelles qu'elles soient sont de plus en plus bas. Et un paradoxe nous saute aux yeux : alors que nos concitoyens demandent de plus en plus à faire entendre leur voix et à être consultés, ils rechignent à utiliser les formes traditionnelles de participation.

Sur la base de ce constat qui s'applique à toutes les élections, le CESE, répondant à une saisine de l'Assemblée nationale, s'est penché sur la participation aux élections des instances de la vie scolaire, associative ou professionnelle.

Après avoir analysé les différentes formes de participation - hors élections - aux instances de la vie publique auxquelles nous pouvons participer dans notre vie : dès notre plus jeune âge à l'école, puis dans sa vie étudiante, sa vie collective ou professionnelle de salarié ou de membre de coopérative ou de mutuelle, le CESE a formulé un certain nombre de préconisations.

Elles sont de plusieurs ordres : tout d'abord celles que les organisations représentées au CESE doivent s'appliquer à elles-mêmes, celles qu'il convient de promouvoir dès le plus jeune âge et celles que les pouvoirs publics devraient suivre pour encourager la participation.

Certes, le délai était restreint pour des travaux de cette ampleur faisant appel à des ressorts très divers, mais notre Groupe regrette que les mesures proposées restent sur le terrain largement labouré des idées convenues sans s'interroger sur les raisons de la non-participation.

Alors oui, nous souscrivons aux préconisations qu'il convient de renforcer l'information sur le sens du vote et la redevabilité. C'est dans nos gènes et nous le faisons constamment en publiant nos comptes, les comptes rendus de nos Assemblées générales et en communiquant le plus possible sur nos valeurs et ce qui fait qu'une gestion coopérative est différente.

Pour autant, nous sommes des entreprises intervenant dans des secteurs de plus en plus concurrentiels qui comprennent parfaitement que voter ce que nous imposent les différentes lois : un quitus, une affectation de résultat ou un pouvoir pour accomplir les formalités, n'a rien de bien enthousiasmant...

Heureusement, la richesse de la vie dans nos coopératives se fait autrement. Elles ont le souci permanent de la co-construction : nos membres participent pleinement à l'établissement des politiques et à la prise de décisions dans leurs structures.

C'est là un de nos sept principes, « une femme/un homme = une voix », qui permet d'agir avec l'exigence constante du bien commun, de l'intérêt général.

Il s'agit d'une gouvernance partagée avec le souci permanent de la collectivité.

De la même manière, nous ne pouvons qu'être d'accord sur les mesures proposées sur l'apprentissage de la démocratie dès le plus jeune âge et surtout sur le fait de donner un cadre plus large et plus construit à l'avis des utilisateurs. C'est notamment le cas à l'université.

Oui, nous sommes d'accord pour dire que la voix des salariés doit compter.

Bien évidemment, nous pensons que tout citoyen doit être écouté, qu'il s'exprime comme habitant d'un territoire donné ou comme militant associatif.

Mais, réglons-nous par ces mesures la demande très forte d'une expression plus directe et souvent pour dire « non » ? Ce n'est pas sûr. Car le danger est bien là : quel sens doit prendre une participation ? Celle de s'engager pour construire ou celle de refuser et de critiquer les décisions prises ?

Pour nous coopératives le choix est clair ! C'est celui de l'engagement collectif à construire.

Malgré ces réserves, le Groupe de la Coopération a voté favorablement.